



RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rapport de Jury

Concours de recrutement concours
SAENES classe supérieure externe et
interne

SESSION 2018

Ce rapport est destiné à compléter l'information des candidats au concours de secrétaire administratif de l'éducation nationale de classe supérieure externe et interne.

Le concours de SAENES classe est ouvert conformément au décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat

- en externe, aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes ;
- en interne, aux candidats justifiant d'au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert.

I – LES ÉPREUVES

Texte : Arrêté du 20 décembre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure ou grade analogue des administrations de l'Etat et de certains corps analogues

A – Du concours externe de SAENES Classe supérieure

Les épreuves d'admissibilité sont les suivantes :

⇒ **Une épreuve de cas pratique** avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions (durée 3 heures : coefficient 2). Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt-cinq pages.

⇒ **Une épreuve au choix** du candidat, ce choix étant précisé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes (durée 3 heures; coefficient 2) :

- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la gestion des ressources humaines dans les organisations ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la comptabilité et la finance ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public et des questions européennes ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels de l'économie et des questions européennes.

⇒ **L'épreuve orale d'admission** consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes; coefficient 3).

B - Du concours interne de SAENES Classe supérieure

⇒ **L'épreuve d'admissibilité** consiste en un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions (durée 3 heures : coefficient 2). Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt-cinq pages.

⇒ **L'épreuve d'admission** consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales ou propres à l'administration ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit obligatoirement un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle qu'il remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

C – Calendrier

Inscriptions : du 6 février 2018 au 6 mars 2018 ;

Epreuves d'admissibilité : le 25 avril 2018, Parc des expositions, Bruz ;

Epreuve orale d'admission : le 13 juin 2018, Rectorat de Rennes.

II - STATISTIQUES DES CONCOURS

CONCOURS	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis LP	Inscrits LC
SAENES CL. SUP.EXTERNE	2	242	76	5	2	1
SAENES CLASSE SUP INTERNE	2	251	144	4	2	–

Répartition des inscriptions par sexe

	Femmes	Hommes	Total
SAENES Cl. Sup. ext.	209	33	242
SAENES Cl. Sup. int	228	23	251

A - SAENES CLASSE SUPERIEURE EXTERNE

Epreuves d'admissibilité

	Inscrits	Présents	Absents	Note minimale	Note maximale	Moyenne
Cas pratique	242	76	166	5,5	17	10,82
GRH	138	49	89	3	13,5	7,28
Comptabilité et finance	30	9	21	0	10	5,06
Droit public et questions européennes	42	8	34	1,5	13,5	8,94
Economie et questions européennes	32	9	23	5,5	14,5	9.17

Moyenne des candidats admissibles : 53.20/80, soit 13.30/20

Seuil d'admissibilité : 51/80, soit 12.75/20

Nombre de candidats admissibles : 5

Epreuve d'admission

Epreuve	Admissibles	Présents	Note minimale	Note maximale	Moyenne
Orale	5	4	9	19	15,25

Moyenne des candidats admis : 55,50/60, soit 18.5/20

Seuil d'admission : 105/140, soit 15/20

Nombre de candidats admis sur LP : 2

Nombre de candidats admis sur LC: 1

B - SAENES CLASSE SUPERIEUR INTERNE

Epreuve admissibilité

	Inscrits	Présents	Absents	Note minimale	Note maximale	Moyenne
Cas pratique	251	144	107	2	17	10,40

Moyenne des candidats admissibles : 31/40, soit 15.5/20

Seuil d'admissibilité : 30/40, soit 15/20

Nombre de candidats admissibles : 4

Epreuve d'admission

Epreuve	Admissibles	Présents	Note minimale	Note maximale	Moyenne
Orale	4	4	14	19	16,25

Moyenne des candidats admis : 86/100, soit 17.2/20

Moyenne des candidats admis au Cas pratique : 32/40, soit 16/20

Moyenne des candidats admis à l'Entretien avec le jury : 54/60, soit 18/20

Seuil d'admission : 85/100, soit 17/20

Nombre de candidats admis sur LP : 2

II – EPREUVES D'ADMISSIBILITE

A – EPREUVE 1 : CAS PRATIQUE

Le sujet – commun aux deux concours – portait sur la thématique des procédures d'accueil et de scolarisation en collège des élèves nouvellement arrivés en France.

Le candidat « affecté à la division des élèves de la direction académique du département ZZ » devait apporter des éléments d'information à son supérieur hiérarchique en prévision de l'intervention de l'IA-DASEN devant les personnels de direction lors de la réunion de rentrée.

Sur un plan formel (présentation, orthographe, syntaxe), le jury souligne l'effort fait par la plupart des candidats pour respecter les règles d'orthographe, de grammaire et des formes de présentation qui respectent la consigne donnée. En effet, le jury n'est pas attaché à des règles strictes de présentation ; cependant, il convient de rapprocher la présentation choisie des actes professionnels que les agents en poste réalisent au quotidien.

Les correcteurs constatent également des écarts importants dans la qualité rédactionnelle des copies, à mettre probablement en lien avec le niveau de diplômes des candidats. Sur ce point, il convient de rappeler aux candidats que le jury attend des copies qui soient claires, d'une bonne qualité rédactionnelle sans rechercher une excellence littéraire et surtout qui apportent de manière limpide et synthétique les informations répondant aux questions posées dans le sujet.

Il faut noter que certains candidats rencontrent des difficultés pour identifier dans les documents les informations pertinentes à transmettre et les ordonner dans leurs copies. Le jury ne peut que conseiller aux candidats de travailler ce point lors de leur préparation au concours. Il ne faut pas perdre de vue que, dans le cadre professionnel, un responsable de service attend de recevoir des notes exploitables et non pas de simples listes d'information.

Les correcteurs ont également constaté que des candidats ont rencontré des difficultés dans la gestion du temps : en conséquence, ils n'ont pas pu répondre à toutes les questions, ce qui est dommageable pour ces candidats.

La première question sur les grandes orientations et les éléments constitutifs de la scolarisation des élèves de nationalité étrangères allophones a bien souvent été traitée de manière incomplète. Les candidats n'ont pas suffisamment mis l'accent sur l'accueil et l'accompagnement spécifique proposés à ces élèves à leur arrivée, éléments pourtant essentiels en prévision de l'intervention de l'IA-DASEN lors de la réunion de rentrée.

La deuxième question concernant les acteurs intervenant dans la scolarisation des élèves allophones et leurs rôles respectifs a été mieux traitée par les candidats. Les copies présentant l'action du CASNAV ou les dispositifs UPE2A étaient assez nombreuses et de bonne qualité. Cependant, des candidats ont intégré dans leurs présentations des acteurs des éléments sur les grandes orientations de la scolarisation des élèves de nationalité étrangères allophones (question 1). Le jury rappelle aux candidats qu'il convient de bien structurer sa copie pour répondre clairement aux questions posées : les deux questions étaient claires : dans un premier temps les orientations ; ensuite les acteurs mobilisés pour les mettre en œuvre.

La troisième question sur les aides financières a été inégalement traitée. En effet, la plupart des candidats ont mis l'accent sur les bourses nationales ou les fonds sociaux, mais ils n'ont que très peu parlé de toutes les autres formes d'aides délivrées par les associations, organismes de solidarité ou collectivités territoriales et des raisons pour lesquelles ces aides sont apportées (assurer une scolarité sereine, éviter toutes formes d'exclusion, satisfaire les besoins élémentaires).

La quatrième question sur le calcul du montant annuel de bourses et de la justification réglementaire de ce calcul a également été traitée de manière incomplète. Bien souvent, les candidats ont produit des calculs ou des explications valables sans s'appuyer sur la justification réglementaire.

B – EPREUVE 2 : QUESTIONS PORTANT SUR UNE OPTION **(* uniquement SAENES Classe supérieure externe)**

Pour l'épreuve n°2, les candidats du **concours externe** ont majoritairement choisi l'option gestion des ressources humaines.

Pour l'ensemble des options, les sujets portaient sur des compétences professionnelles et théoriques très spécifiques pour lesquelles les notions de base définies dans le programme de l'épreuve étaient indispensables. Il est vivement recommandé aux candidats la lecture attentive des référentiels de ces épreuves (arrêté du 20 décembre 2010). Le jury insiste sur ce point, car c'est cette lecture qui permettra au candidat de faire un choix d'épreuve véritablement éclairé : en effet, ces questions ne s'improvisent pas et nécessitent une préparation régulière les mois qui précèdent l'épreuve.

COMPTABILITE ET FINANCE

9 copies ont été corrigées. La moyenne est très faible : 5,06/20. Les candidats qui ont choisi cette épreuve ne maîtrisaient pas les connaissances et les compétences techniques requises (les exercices correspondaient au programme du référentiel). Une telle épreuve ne s'improvisant pas, le jury conseille aux candidats de ne la choisir qu'à la condition d'en maîtriser les éléments au programme.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES ORGANISATIONS (GRH)

49 copies corrigées. La moyenne est assez basse : 7,28/20. Les questions posées relevaient également du programme, insuffisamment maîtrisés par les candidats qui ont composé. Le jury rappelle que cette épreuve, si elle peut paraître plus accessible, ne s'improvisent pas non plus et nécessite un travail conséquent pour maîtriser les bases requises.

DROIT PUBLIC ET QUESTIONS EUROPEENNES

8 copies corrigées avec une moyenne de 8,94/20. Le jury note que la plupart des candidats ont simplement survolé les différentes questions posées. Le jury conseille une nouvelle fois aux candidats choisissant cette épreuve de préparer l'ensemble des questions au programme.

ECONOMIE ET QUESTIONS EUROPEENNES

9 copies corrigées avec une moyenne de 9,17/20. C'est l'épreuve qui a été la mieux réussie cette année, avec tout de même de grandes disparités entre de bonnes copies et d'autres comportant des erreurs et imprécisions.

Comme pour l'épreuve de droit public, le jury constate que les notions au programme sont insuffisamment maîtrisées et conseille une nouvelle fois aux candidats de bien préparer cette épreuve.

III – EPREUVES D'ADMISSION

A - SAENES CLASSE SUPERIEURE EXTERNE

L'épreuve d'entretien avec le jury se fonde sur un texte court tiré au sort en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique a pour but de mesurer l'aptitude du candidat à structurer sa pensée, vérifier ses capacités à recueillir et rapporter l'information du texte et enfin, à évaluer ses connaissances générales et sa manière de réagir à une situation professionnelle concrète.

Une bonne connaissance de l'organisation, du fonctionnement et de l'actualité des institutions est indispensable. Les candidats doivent en outre assurer une veille sur les grands projets de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et plus généralement des politiques publiques. Celles mises en œuvre par les CROUS dans le cadre de l'accompagnement social des étudiants sont également à connaître.

Une connaissance des fonctions et des missions qui peuvent être attribuées aux lauréats est indispensable. Une prise de contact avec un établissement ou un service déconcentré peut être un véritable atout pour les candidats du concours externe qui marque ainsi son intérêt pour son futur employeur. Les candidats doivent aussi s'interroger sur les principes qui régissent la fonction publique et sur leur adhésion à ses valeurs.

5 candidats ont été déclarés admissibles : 4 se sont présentés le jour de l'oral d'admission.

A l'issue de ces oraux, le jury émet les remarques suivantes :

- les candidats ont bien utilisé le temps de préparation pour analyser le texte proposé et répondre à la question posée, tout en élargissant leur analyse, ce qui est un point positif. Le jury attendait des candidats qu'ils présentent à l'oral un plan structuré, ce qui a été le cas. Le jury attendait une réflexion allant au-delà des éléments du texte permettant d'ouvrir et enrichir la discussion en fin d'exposé, ce qui a été le cas dans la plupart des présentations. Le jury attire l'attention des candidats sur le respect du temps imparti : il est dommage de devoir couper dans son propos un candidat qui dépasse les 10 minutes ou à l'inverse qui ne les utilise que trop partiellement ;
- il est fortement conseillé aux candidats de s'entraîner bien en amont et à plusieurs reprises à l'oral, afin de maîtriser cet exercice exigeant et délicat, qui nécessite maîtrise de soi et gestion de son stress, des qualités que d'ailleurs on recherche chez un SAENES de classe supérieure.
- il est indispensable de se documenter sur les grands dossiers concernant l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, à la fois sur les sujets de l'actualité de l'année scolaire en cours, mais aussi sur les fondamentaux du ministère et sur leur déclinaison en académie. Le site grand public de l'académie de Rennes présente de nombreux exemples concrets de mise en œuvre des politiques publiques éducatives dans les écoles et établissements : en connaître certains est une preuve tangible d'intérêt pour son futur employeur.

B - SAENES CLASSE SUPERIEUR INTERNE

L'épreuve d'admission repose sur un oral de présentation est basée sur un dossier RAEP produit par le candidat. Ce dossier est bien plus qu'un simple rapport descriptif des activités au cours d'une carrière : c'est un document qui fait le point sur l'ensemble des compétences acquises et sur la manière dont elles peuvent être transférées dans des contextes professionnelles différents. C'est également un document très utile pour faire un point sur sa carrière et réfléchir par exemple à des perspectives de mobilité professionnelle, véritable enrichissement dans un parcours professionnel.

Comme l'an passé, la rédaction du dossier RAEP est un exercice bien maîtrisé par les candidats, qui présentent de façon claire et exhaustive leur parcours et les compétences acquises durant leur carrière : le jury a mesuré l'investissement des candidats sur la construction de ces dossiers et encourage les futurs candidats à se placer dans la même logique.

Lors de l'oral, que la présentation du parcours soit chronologique ou thématique, les candidats s'étaient bien préparés à cet exercice délicat qu'est la présentation de ses expériences professionnelles à l'oral. Les candidats ont bien mis l'accent sur les compétences développées. On peut regretter le peu de différence entre l'exposé et le rapport d'activité rédigé dans le dossier RAEP.

Enfin, il convient en amont de l'oral de se chronométrer afin d'utiliser les 10 minutes mises à disposition pour se présenter et mettre en valeur son parcours.

Le jury a fait le choix d'interroger les candidats sur les compétences développées durant le parcours, sur la transférabilité de ces compétences dans d'autres postes, sur l'organisation du système éducatif au niveau national et au niveau académique et son actualité. Le jury a également proposé aux candidats des mises en situation concrètes.

Le jury rappelle une nouvelle fois que les candidats doivent être au fait de l'actualité des évolutions du système éducatif et de leur déclinaison en académie, d'autant plus qu'ils se présentent à un concours de recrutement interne. Ces actualités concernant évidemment les services déconcentrés et les EPLE, mais aussi le CROUS, les universités, les grandes écoles... Le jury n'attend pas des candidats des connaissances exhaustives mais leur rappelle qu'ils doivent maîtriser a minima les notions de base du fonctionnement du système éducatif dans son ensemble.

Le jury était particulièrement attentif au positionnement du candidat lors de l'oral : ouverture d'esprit, curiosité, capacité à prendre du recul, à mettre en perspective son parcours. Pour prendre une image, un candidat qui évoque son parcours doit être capable de descendre de son vélo (son quotidien professionnel) pour se regarder pédaler (quelles sont mes compétences ? Comment s'expriment-elles ? Comment les développer ou les transférer dans des contextes professionnels différents ?).

Il faut également noter que les candidats ont répondu avec bon sens aux questions et aux mises en situation en s'appuyant sur leur expérience et sur la réglementation, une preuve de leur bonne préparation au concours.

Le jury espère que la lecture de ce rapport apportera aux futurs candidats des pistes de réflexion utiles et leur rappelle que la préparation d'un concours, pour être efficace, débute bien en amont des épreuves d'admissibilité : c'est une course de fond et il faut s'y préparer sereinement et méthodiquement.

31 août 2018

Le président du jury

Yann JACOB